



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 10 novembre 2025 à 20h04, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Les conseillers, Jean-Marie Kabera, Denis Viel, Stéphane Thériault, Rodrigue Boulianne, Harold Dancause et Louiselle Tremblay, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy

Absent : Aucun

Est aussi présent, Mme Anne Gobeil Directrice générale et greffière et Debby Deschênes Trésorière

Avant l'ouverture, la Mairesse prend parole pour présenter tous les conseillers.

- 1- Ouverture– quorum atteint, séance ouverte à 20h04.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Présentation des services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossier MRC
- 7- Résolution dépôt aide aux immobilisations (PAI) de Faucus
- 8- Résolution coupe de bois pour le parc éolien Mesgi'g Uguj's'n
- 9- Résolution offre de services MRC modification règlement d'urbanisme
- 10- Résolution Nouveau contrat de travail Directrice des Loisirs
- 11- Dons
- 12- Affaires nouvelles  
Aucune
- 13- Correspondance
  - 13.1 Mise au point de l'endettement de la ville
  - 13.2 Appréciation du plan d'action par le CMQ
- 14- Deuxième période de questions
- 15- Levée de la séance

**2025-11-224** M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Harold Dancause, l'ouverture de la séance à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2025-11-225** M. le conseiller Denis Vie propose, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3-** Première période de questions  
M. Raymond Valois demande des explications concernant les taxes aqueduc et égouts.

**4-** Adoption de procès-verbal du 8 septembre 2025

**2025-11-226** M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Rodrigue Boulianne d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5-** Adoption de la liste des comptes

**2025-11-227**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2025 a été déposée et présentée aux membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de ladite liste et en juge le contenu conforme ;

M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel d'adopter la liste des comptes au montant de 746 991,24 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

7.1 Services municipaux

Loisirs : En résumé, On est prêt pour l'hiver. Patinoire tous est complet. Cours de patin sont commencer. Les prêts d'équipements. Les pratique de hockey sont commencées. Activités à venir afficher sur FB.

Le parcours d'Halloween a été un succès.

Bar Laser, le match d'ouverture 627 spectateurs.

La semaine des tous petits et la fête de Noël à l'aréna.

Voirie : Suivi installation des 2 pancartes 30 km est fait et la glissière réparer.

Pancarte de stationnement installée.

20% de la production de MR5 est étendue. Les camions sont prêts pour l'hiver.

Sécurisation rue D'Anjou, les jerseys seront installés.

7.2 Dossiers des élus

M. Rodrigue Boulianne: Seigneurie Mon-toit complet merci. Gala de lutte un succès, à remis un montant de 31 074 pour les réparations du centre éclosion.

M. Denis Viel : N'a pas eu de réunion, Prochaine

M. Jean Marie Kabera : N'a pas eu de réunion

7.3 Dossiers MRC

Pas de rencontre. Concours défis fleuri et Causapscal féérique reviendra en 2026 dans une nouvelle formule.

7- Dépôt d'aide aux immobilisations (PAI) de Faucus

2025-11-228

**ATTENDU** l'ouverture, le **16 octobre 2025**, du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**ATTENDU** que la Ville de Causapscal est propriétaire des bâtiments du **Site patrimonial de pêche Matamajaw**, incluant la maison du gardien, la neigère, le pavillon principal et le quartier des guides;

**ATTENDU** que Faucus agit comme organisme gestionnaire mandaté pour l'exploitation et la mise en valeur du Site patrimonial de pêche Matamajaw;

**ATTENDU** que le projet vise la restauration des **quatre toitures en bardeaux de cèdre**, incluant le nettoyage, le grattage manuel et la reteinte à la teinture opaque alkyde + huile de lin Woodmate 1060, conformément aux exigences du MCC;

**EN CONSÉQUENCE**,

**IL ESTPROPOSÉ PAR** Jean-Marie Kaberra;

**APPUYÉ PAR** Stéphane Thériault;

**ET RÉSOLU :**

1. **D'autoriser Faucus** à déposer, au nom du Site patrimonial de pêche Matamajaw, une demande d'aide financière au Programme d'aide aux immobilisations pour le projet intitulé : « Restauration des toitures en bardeaux de cèdre – Site patrimonial de pêche Matamajaw »

2. **De confirmer l'engagement financier de la Ville** à fournir la contrepartie équivalente à **20 % du coût admissible** du projet;

3. **D'autoriser Mme Édith Ouellette** à signer et transmettre tout document requis pour le dépôt, le suivi administratif et la réalisation du projet;

4. **De s'engager** à respecter l'ensemble des exigences du MCC, incluant l'obtention des autorisations requises, le respect des règles contractuelles applicables, la préservation de la valeur patrimoniale des bâtiments et la reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Autorisation de signer la convention de servitude avec parc éolien Mesg'i'g Ugu's'n 2 (MU2)

2025-11-229

**ATTENDU** que le Parc Éolien MESGI'G UGJU'S'N MU2 est en phase d'agrandissement et que la Société **Parc Éolien Mesg'i'g Ugju's'n 2 (MU2) inc.** doit sécuriser un accès permanent pour ses installations;

**ATTENDU** que la Ville de Causapscal est propriétaire des lots **4 809 570 et 4 809 575** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matapedia, et que la Société souhaite obtenir une **servitude réelle de passage** sur une portion identifiée de ces lots (la « Partie du Lot »);

**ATTENDU** que l'utilisation de cette portion du lot est requise pour permettre l'accès aux installations du parc éolien, ainsi que le transport de machineries, équipements, matériaux et la réalisation des travaux associés;

**ATTENDU** que la Société propose, en contrepartie de la servitude, le versement à la Ville d'une **indemnité totale de 4 724,15 \$**, comprenant :

- 924,15 \$ calculés sur la base de 8 222 \$/ha pour la superficie approximative de la Partie du Lot;

- 3 800 \$ à titre de compensation pour les inconvénients liés à l'exercice de la servitude; conformément aux modalités prévues dans la convention;
- ATTENDU** que la servitude s'exercera pour toute la durée de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien, et que la Société assumera les frais de préparation, d'enregistrement et de publication de l'acte notarié;
- ATTENDU** que la convention prévoit que les travaux faits sur la Partie du Lot demeureront en place à la fin de la servitude, sauf demande contraire du propriétaire;
- ATTENDU** que le document intitulé « **Convention – Ville de Causapscal et Parc Éolien Mesgi'g Ugujus'n 2 (MU2) inc.** » a été soumis à la Ville pour approbation
8. Contrat\_Ville\_de\_Causapscal\_...  
;
- EN CONSÉQUENCE,**
- IL EST PROPOSÉ PAR** Louiselle Tremblay;
- APPUYÉ PAR** Harold Dancause;
- ET RÉSOLU :**
1. D'accepter la convention de servitude réelle de passage entre la Ville de Causapscal et Parc Éolien Mesgi'g Ugujus'n 2 (MU2) inc., telle que présentée;
  2. D'autoriser la maire, Mme Odile Roy, et la directrice générale/greffière-trésorière, Mme Anne Gobeil, à signer pour et au nom de la Ville :
    - La convention de servitude,
    - L'acte notarié de servitude,
    - Tout document requis relatif à l'exécution de ladite convention;
  3. De confirmer que l'indemnité totale de 4 724,15 \$ sera versée à la Ville suivant la publication de l'acte de servitude au Registre foncier par le notaire mandaté par la Société;
  4. De stipuler que la présente autorisation est conditionnelle à ce que tous les autres propriétaires concernés accordent également leur servitude, tel que prévu à la convention;
  5. D'autoriser la directrice générale à collaborer avec la Société pour toute demande d'information, permis ou formalité administrative nécessaire au respect de la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Résolution offre de service MRC modification règlement d'urbanisme

2025-11-230

**ATTENDU QUE** la MRC de La Matapédia a transmis à la Ville de Causapscal, en date du 10 octobre 2025, une offre de services (ODS n° 2025-28) relative à l'accompagnement technique et réglementaire en matière d'urbanisme, incluant notamment la rédaction de projets de règlements, d'avis publics, de résolutions, et autres documents afférents à diverses modifications de la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** cette offre concerne des modifications spécifiques aux règlements de zonage, de construction et sur les PIIA de la Ville, telles que détaillées dans ladite offre;

**ATTENDU QUE** le coût total estimé de l'offre de services s'élève à 3 007,76 \$, incluant les forfaits relatifs aux modifications réglementaires visées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Rodrigue Boulianne,

**APPUYÉ PAR** Denis Viel,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal accepte l'Offre de services ODS n° 2025-28 transmise par la MRC de La Matapédia, datée du 10 octobre 2025;

QUE la directrice générale et greffière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Résolution nouveau contrat de travail directrice des loisirs

2025-11-231

**ATTENDU QUE** Mme Jessie Pilote occupe le poste de directrice du Service des loisirs à la Ville de Causapscal;

**ATTENDU QUE** ses fonctions ont été bonifiées afin de refléter une augmentation significative de ses tâches et responsabilités;

**ATTENDU QUE** cette révision nécessite une mise à jour des conditions de travail applicables, laquelle a été formalisée dans un nouveau contrat de travail daté du 12 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** cette révision s'applique de façon rétroactive à compter du 1er septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Kabera,

**APPUYÉ PAR** Harold Dancause,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal approuve la révision du contrat de travail de Mme Jessie Pilote, directrice du Service des loisirs, intervenue en date du 12 novembre 2025, afin d'y intégrer les nouvelles fonctions et responsabilités qui lui sont confiées;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 11- **Dons**

Aucun

- 12- **Affaires nouvelles**

Aucunes

- 13- **Correspondance**

13.1 Mise au point de l'endettement de la ville (voir site web de la ville)

13.2 Appréciation du plan d'action par le CMQ

- 14- **Période de questions**

M. Louis-Marie D'Anjou dit que si on n'a pas d'argent on devrait pas faire des travaux.

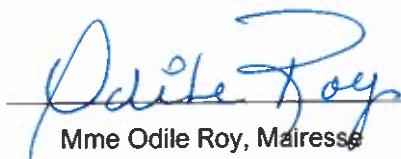
2025-11-232

- 15- **Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Louiselle Tremblay, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Viel, que la présente séance soit levée à 20 h 46.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Ce 14 novembre 2025



Mme Odile Roy, Maîtresse